

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 24 novembre 2023

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Vendredi 8 Décembre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 08 décembre,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 35 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (29)

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, AVEROUS Gil, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Éric, CHARPENTIER Dominique, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, HUGON Jean-Yves, IMBERT Tony, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, RIOLET Guy, ROBIN Guy, SALADIN Michel, SECHERESSE Claudette, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, WUNSCH Brigitte, YVERNAULT Philippe

Étaient absents (12)

DRUI Martial, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GUESNARD Yves, LAROCHE Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SAVY Philippe, SEMION Michel, TUAL Didier, VIAUD Philippe

Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)

BALSAN Charles-Henri a donné pouvoir à AVEROUS Gil
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
MAUBOIS Philippe a donné pouvoir à CHARPENTIER Dominique
PERSONNE Jacques a donné pouvoir à LION Michel
PICOUT Laurent a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston
ROUFFY Marc a donné pouvoir à DAUZIER Claude

Étaient excusés (3)

BERTHOUMIEUX Pierre, ELBAZ Xavier, JUDALET Patrick

Objet : Approbation d'attribution du poste de directeur général des services

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président informe du recrutement à compter du 19 janvier 2024 d'un fonctionnaire du cadre d'emploi d'attaché.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'accepter le recrutement d'un fonctionnaire du cadre d'emplois des attachés au poste de Directeur Général des services à temps complet

Article 2 : D'arrêter la durée de travail hebdomadaire à 35 heures, l'agent recruté au titre de cet emploi pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires dans la limite réglementaire en fonction des nécessités du service.

Article 3 : De fixer la rémunération afférente à cet emploi à cet emploi sur la grille de directeur Général des Services de communes de 10 000 à 20 000 habitants

Article 4 : D'autoriser le Président à signer tous documents et contrats relatifs à ce recrutement

Article 5 : De préciser que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice en cours

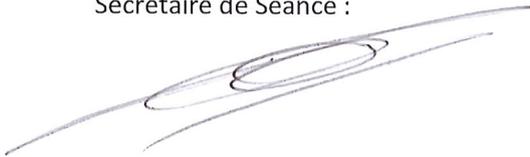
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :



Michel LION

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20231208-05202324-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023